



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 08/02/2017

Reçu en préfecture le 08/02/2017

ID : 033-200027068-20170131-2017_01_015-DE

SÉANCE DU 31 JANVIER 2017

2017-01-015 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79

Date de convocation : 25 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept le trente et un janvier à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, au Complexe sportif - gymnase à la grande lande lieu-dit "ZI les boutinards" à Sablons, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Mireille CONTE-JAUBERT , Laurent DE LAUNAY , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Eric LACOUME , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Jacques MESPLEDE , Gérard MOULINIER , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Fabienne ROCHER , Laurence ROUEDE , Agnès SEJOURNET , André TITE , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

Absents :

Fabienne FONTENEAU, Sébastien LABORDE, Kléber AUDINET, Mélanie BOISSAVIE, Nouredine BOUACHERA, Sandy CHAUVEAU, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Jean-Paul GARRAUD, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIPPE, James SEYNAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Odile LUMINO pouvoir à Eric LACOUME, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Denis SIRDEY pouvoir à Thierry MARTY, Corinne VENAYRE pouvoir à Laurence ROUEDE

Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance

Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, Président,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2016 procédant à la fusion de la communauté d'agglomération du Libournais et de la communauté de communes du Sud-Libournais ainsi qu'à l'extension de périmètre aux communes de Camiac-et-Saint-Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Nérigean, Saint-Quentin-de-Baron et Tizac-de-Curton de la communauté de communes du Brannais, et emportant la création, au 1^{er} janvier 2017, d'une communauté d'agglomération de 46 communes pour une population municipale de 88 699 habitants,

Vu la délibération du Conseil communautaire de La Cali n° 2017.01.004 en date du 9 janvier 2017 relative à l'élection des Vice-présidents,

Vu la délibération du Conseil communautaire de La Cali n° 2017.01.007 en date du 9 janvier 2017 par laquelle le Conseil a délégué au Président certaines attributions,

Conformément au Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L.5211-10, les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale peuvent déléguer certains pouvoirs à leur Président, les Vice-Présidents ou le Bureau dans son ensemble, à l'exception :

- 1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2° De l'approbation du compte administratif ;
- 3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- 4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6° De la délégation de la gestion d'un service public ;
- 7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Considérant la nécessité de simplifier les démarches administratives et de soumettre au Conseil communautaire les questions dont l'enjeu est démontré pour le territoire,

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration de La Cali, à donner au Bureau une partie des délégations prévues et autorisées par la loi en application de l'article L.5211-10 du CGCT.

Monsieur le Président propose de compléter les délégations du Conseil communautaire au Bureau en précisant que lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant,

Vu l'avis du Bureau en date du 23 janvier 2017,


Après en avoir délibéré,

Et à **l'unanimité** (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Les membres du Conseil communautaire délègue au Bureau, pour la durée de son mandat, les pouvoirs suivants :

- 1- La vente des lots des zones d'activités économiques,
- 2- Les demandes de subventions au profit de La Cali et les conventions afférentes,
- 3- Les dépôts et la signature des demandes d'autorisation d'urbanisme concernant le patrimoine communautaire (permis de construire, déclarations préalables...),

4- Les accords de partenariats entre La Cali et des entités publiques et/ou privées, en dehors de toute relation soumise à la réglementation de la commande publique, ayant une incidence financière nulle ou d'un montant inférieur ou égal à 10 000 €,

Envoyé en préfecture le 06/02/2017
Reçu en préfecture le 06/02/2017
Affiché le 
ID : 033-200027068-20170131-2017_01_015-DE

5- Les conventions de gestion et leurs avenants avec les communes dans le cadre des transferts de compétences,

6- Les adhésions et les affiliations à des organismes (autres qu'établissements publics),

7- Les chartes et les règlements intérieurs de structures accueillant du public ou de services communautaires,

8- Les conventions de mise à disposition de personnel,

9- La prise en charge de frais de déplacement de personnalités qualifiées extérieures invitées à un jury de recrutement,

10- La prise en charge de frais de déplacement des agents stagiaires au CNFPT,

11- Les adhésions au contrat de prévoyance, à la médecine du travail,

12- L'instauration de régime d'astreintes et de permanences,

13- Le recrutement de vacataires,

14- Les modalités d'accomplissement de la journée de solidarité,

15- L'approbation du programme pluri annuel d'accès à l'emploi titulaire,

16- Les modalités de prise en charge du CET (Compte Épargne Temps),

17- Les avantages en nature, frais liés et tout acte afférent aux mandats spéciaux des élus et les dispositions prévues à l'article L 5211-13-1 du CGCT,

18- L'acceptation des créances irrécouvrables et éteintes,

19- Le principe d'amortissement des subventions d'équipement et des biens ainsi que la fixation des durées d'amortissement,

20- La désaffectation et le déclassement de biens,

21- L'octroi de bourses et prix.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libourmois

Envoyé en préfecture le 08/02/2017

Reçu en préfecture le 08/02/2017

Affiché le



ID : 033-200027068-20170131-2017_01_015-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 08/02/2017

Reçu en préfecture le 08/02/2017

ID : 033-200027068-20170131-2017_01_016-DE

SÉANCE DU 31 JANVIER 2017

2017-01-016 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79

Date de convocation : 25 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept le trente et un janvier à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, au Complexe sportif - gymnase à la grande lande lieu-dit "ZI les boutinards" à Sablons, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISSON , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Mireille CONTE-JAUBERT , Laurent DE LAUNAY , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Eric LACOUME , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Jacques MESPLEDE , Gérard MOULINIER , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Fabienne ROCHER , Laurence ROUEDE , Agnès SEJOURNET , André TITE , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

Absents :

Fabienne FONTENEAU, Sébastien LABORDE, Kléber AUDINET, Mélanie BOISSAVIE, Nouredine BOUACHERA, Sandy CHAUVEAU, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Jean-Paul GARRAUD, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIPPE, James SEYNAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Odile LUMINO pouvoir à Eric LACOUME, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Denis SIRDEY pouvoir à Thierry MARTY, Corinne VENAYRE pouvoir à Laurence ROUEDE

Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE**CRÉATION DES COMMISSIONS ET DÉTERMINATION DES MODALITÉS D'ORGANISATION**

Envoyé en préfecture le 08/02/2017

Reçu en préfecture le 08/02/2017

Affiché le

ID : 033-200027068-20170131-2017_01_016-DE

Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, Président,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2016 procédant à la fusion de la communauté d'agglomération du Libournais et de la communauté de communes du Sud-Libournais ainsi qu'à l'extension de périmètre aux communes de Camiac-et-Saint-Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Nérigean, Saint-Quentin-de-Baron et Tizac-de-Curton de la communauté de communes du Brannais, et emportant la création, au 1^{er} janvier 2017, d'une communauté d'agglomération de 46 communes pour une population municipale de 88 699 habitants,

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil communautaire peut former des Commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil communautaire,

Conformément à l'article L.5211-1 du CGCT, elles sont convoquées par le Président, qui en est le Président de droit,

Lors de cette première réunion, les Commissions désignent un Président qui peut les convoquer et les présider si le Président de La Cali est absent ou empêché,

Le Conseil communautaire détermine librement l'objet et la composition de ces Commissions de travail,

Considérant que les commissions de travail sont nécessaires :

- pour préparer les dossiers relatifs au fonctionnement administratif et aux compétences de La Cali,
- proposer les axes de travail,
- réfléchir aux orientations de la politique communautaire,
- examiner la mise en œuvre des politiques communautaires,

Considérant que ces commissions n'émettent qu'un avis consultatif et ne se substituent en aucun cas au Conseil communautaire ou au Bureau communautaire,

Vu l'avis du Bureau en date du 23 janvier 2017

Après en avoir délibéré,

Et à **l'unanimité** (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire crée les Commissions de travail suivantes :

- Développement touristique,
- Urbanisme,
- Transports,
- Développement économique,
- Finances et fiscalité,
- Politiques contractuelles, habitat et logement,
- Petite enfance et enfance,
- Équité territoriale et accès des habitants aux services,
- Action sociale d'intérêt communautaire, accueil des gens du voyage,
- Environnement et développement durable,
- Jeunesse,
- Patrimoine culturel et naturel, filière bois et gestion de la forêt de la Double,
- Politique de la Ville, insertion et CISPD,
- Agriculture, moyens techniques et GEMAPI,
- Ressources humaines,
- Marchés publics et affaires juridiques.
- Manifestations et Équipements sportifs d'intérêt communautaire,
- Culture.

Le Conseil communautaire arrête les modalités d'organisation de ces Commissions comme suit :

- les Commissions se réunissent pour préparer les dossiers et les décisions prises en Conseil communautaire. Chaque Commission pourra, à la demande du Président, du Conseil communautaire, ou de sa propre initiative, se saisir d'une question particulière correspondant à sa compétence ;

- les avis émis en Commission sont transmis au Bureau et au Conseil communautaire ;
- les Commissions peuvent se réunir dans le lieu de leur choix, sur convocation de leur Président, dans l'une des Communes membres de La Cali, ou dans les locaux communautaires ;
- le nombre de membres est de 15 élus maximum choisis parmi les conseillers communautaires et les conseillers municipaux,
- une Commission ne peut pas être composée de plus d'un tiers de conseillers municipaux non élus communautaires,
- le Président est membre de droit de chaque Commission ;
- les règles de fonctionnement des Commissions seront reprises et précisées dans le règlement intérieur de La Cali, qui devra faire l'objet d'une adoption dans les six mois suivants l'installation du Conseil.

Les membres de chaque Commission seront désignés lors du prochain Conseil communautaire.

Il est demandé aux conseillers communautaires de transmettre leurs candidatures au sein des commissions au secrétariat général de la Communauté d'agglomération avant le 6 février 2017.

Conformément à l'article L.5211-40-1, le Conseil communautaire peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres de cet établissement selon les modalités qu'il détermine.

Pour les conseillers municipaux non élus communautaires, il est demandé aux maires des communes membres de transmettre les candidatures au sein des commissions au secrétariat général de La Cali avant le 6 février 2017.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

(Handwritten signature)

Envoyé en préfecture le 08/02/2017

Reçu en préfecture le 08/02/2017

Affiché le



ID : 033-200027068-20170131-2017_01_016-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 08/02/2017

Reçu en préfecture le 08/02/2017

ID : 033-200027068-20170131-2017_01_014-DE

SÉANCE DU 31 JANVIER 2017

2017-01-014 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79

Date de convocation : 25 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept le trente et un janvier à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, au Complexe sportif - gymnase à la grande lande lieu-dit "ZI les boutinards" à Sablons, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Mireille CONTE-JAUBERT , Laurent DE LAUNAY , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Eric LACOUME , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Jacques MESPLEDE , Gérard MOULINIER , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Fabienne ROCHER , Laurence ROUEDE , Agnès SEJOURNET , André TITE , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

Absents :

Fabienne FONTENEAU, Sébastien LABORDE, Kléber AUDINET, Mélanie BOISSAVIE, Nouredine BOUACHERA, Sandy CHAUVEAU, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Jean-Paul GARRAUD, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIPPE, James SEYNAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Odile LUMINO pouvoir à Eric LACOUME, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Denis SIRDEY pouvoir à Thierry MARTY, Corinne VENAYRE pouvoir à Laurence ROUEDE

Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE

COMMUNICATION DES ACTES JURIDIQUES PRIS DEPUIS LA SÉANCE DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DE LA CALI DU 13 DÉCEMBRE 2016 ET DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD-LIBOURNAIS PRIS DEPUIS LA SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE
2016

Envoyé en préfecture le 08/02/2017

Reçu en préfecture le 08/02/2017

Affiché le

L-03-2002-0082017014-2017-01-014-DE

En application de la délibération n°2014-04-042 du 8 avril 2014, de la délibération n°14.05.099 du 26 mai 2014, de la délibération n°14.11.181 du 28 novembre 2014 et de la délibération n°15.04.040 du 13 avril 2015 lui donnant certaines attributions du Conseil, le Bureau a été amené, conformément à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, à prendre les décisions suivantes dont il informe le Conseil communautaire (voir tableau ci-joint),

Le Conseil communautaire, en l'absence d'observations, prend acte de ces actes juridiques et décisions, étant étendu que cette communication n'est pas sanctionnée d'un vote.

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le
et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON




Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais